## Monsieur,

En réponse à votre courrier du 25 mars je vous informe que nous sommes bien informés de la situation en Pays de la Loire en matière de médecine de prévention.

Des solutions sont actuellement en cours d'élaboration : convention avec la fonction publique territoriale pour le département 53 et avec le MEEM pour le département 72. Cette situation difficile n'est malheureusement pas spécifique à cette seule région. Elle se retrouve dans un certain nombre de services déconcentrés et ce malgré les efforts déployés par les secrétaires généraux des DRAAF en charge de ce dossier au niveau local.

Aussi, je vous informe que le SRH du MAAF a saisi officiellement la DGAFP de ce dossier afin que soient étudiées les possibilités de mutualisation départementale interministérielle de la médecine de prévention.

Nous tiendrons informés les organisations syndicales de l'avancement de ce dossier.

Cordialement.

Jacques CLEMENT